



Publié sur *Mildeca* (<https://www.drogues.gouv.fr>) (<https://www.drogues.gouv.fr>)

Accueil (/) > Pratiques numériques

Pratiques numériques

EQUIPEMENT NUMERIQUE ET USAGES

- La France compte 88% d'internautes
- 95% des français de 12 ans et plus possèdent un téléphone mobile dont 77% un smartphone
- Plus d'1 français sur 2 se connecte à Internet depuis un smartphone
- 1 personne sur 2 utilise internet pour chercher des informations sur la santé et 1 sur 7 échange à ce sujet sur les réseaux sociaux
- 3/5ème du temps passé sur les écrans par les 15-19 ans est concentré sur les applications Snapchat, YouTube et Instagram.

(<https://>

[1]

(</print/1>

header)

PRATIQUES EN LIGNE ET HORS LIGNE DES JEUX D'ARGENT ET DE HASARD (JAH)

- 14% des adolescents de 17 ans ont déclaré avoir joué à un jeu d'argent et de hasard en ligne
- 2 millions de joueurs en ligne en 2012 sur les sites légaux
- 10 % de l'ensemble des dépenses de jeux d'argent des Français se font sur internet (2016).
- S'agissant des personnes ayant déclarées avoir joué à un jeu d'argent en ligne au cours des 12 derniers mois :
 - 58,4 % n'ont pas de problème avec le jeu
 - 9,4 % sont classés comme joueurs à risque modéré
 - 13 % comme des joueurs excessifs, en grande difficulté
- 2,7 % de joueurs problématiques en 2014 (2,2 % de joueurs à risques modérés et 0,5 % de joueurs excessifs). On estime à environ 200 000 le nombre de joueurs excessifs en France, soit 0,5% de la population.

EN MILIEU PROFESSIONNEL

- Les joueurs problématiques ont une probabilité d'être au chômage supérieure de 6,56 points par rapport au reste de la population.
- 37% des actifs utilisent les outils numériques professionnels hors temps de travail
- 62% des actifs considèrent que des règles devraient être mises en place concernant le droit à la déconnexion
- 4 actifs sur 5 considèrent que son entreprise n'intervient pas pour limiter les usages des outils numériques hors temps de travail

URL source: <https://www.drogues.gouv.fr/comprendre/chiffres-cles/pratiques-numeriques>

Liens

[1] <https://www.drogues.gouv.fr/print/1852>